



Chambre d'Agriculture de la Somme
 Catherine BRANDICOURT
 19 bis rue Alexandre Dumas
 80096 AMIENS cedex 3

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de la Somme
 19 bis rue Alexandre dumas
 80096 Amiens cedex 3

Renseignements : **Romain SIX 06 84 95 28 75**
 r.six@somme.chambagri.fr

Inscription : **Catherine BRANDICOURT 03 22 33 64 50**
 c.brandicourt@somme.chambagri.fr

CRÉDIT D'IMPÔT :

Votre formation vous rapporte ! Demandez votre crédit d'impôt : 140,42 € par jour de formation avec un plafond de 351,05 € (correspondant à 5 jours de formation dans l'année en 2020), pour les chefs d'exploitation au bénéfice réel. Si vous êtes non imposable, vous percevrez aussi ce crédit d'impôt.

AIDE AU REMPLACEMENT :

Vous venez en formation, faites appel au Service de Remplacement pour vous absenter de votre exploitation l'esprit tranquille ! Réduction de 70 €/jour et 105 €/jour pour un JA - tél. 03 22 33 69 41

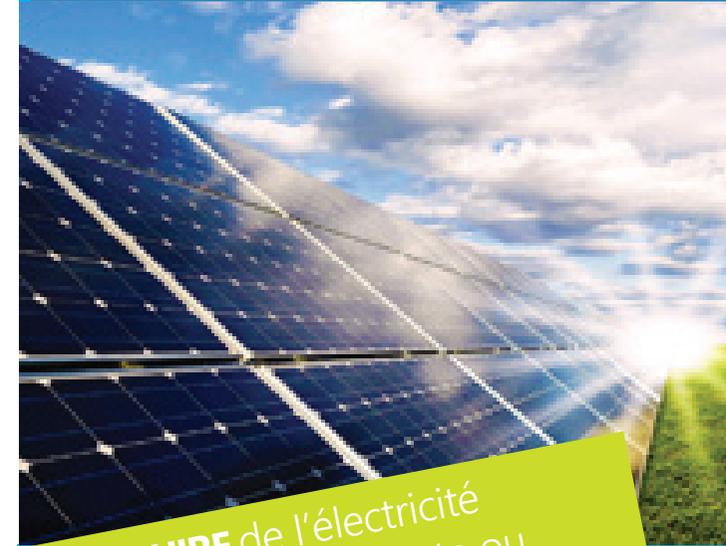


La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**

www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

PROAGRI
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION
ÉNERGIE



PRODUIRE de l'électricité
 photovoltaïque revente ou
 autoconsommation

Mercredi 18 janvier 2023
 à Amiens



www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

Les + de cette formation

VOS OBJECTIFS

Principes techniques et l'intérêt de l'autoconsommation. Exemples.



Tour des solutions disponibles sur le marché.

Anticiper les évolutions réglementaires, juridiques et fiscales.

Et pour moi ? pertinence technico-économique d'une installation d'autoconsommation



Agriculteurs désirant se former dans le domaine du solaire photovoltaïque en autoconsommation.



TARIFS

Stagiaire éligible VIVEA, **70 € TTC**/personne si prise en charge du VIVEA.

Stagiaire non éligible VIVEA, coût total de la formation **227 €** net/personne.

Vous ne savez pas si vous êtes éligible VIVEA, contactez Anne Hotte au 03 22 33 69 27
Restauration sur place, **prévoir le règlement par chèque ou CB.**



DATE ET LIEU
Mercredi 18 janvier 2023
de 9h00 - 1700 à Amiens

PROGRAMME

Contexte de l'autoconsommation : contexte géopolitique, principe de parité réseau, les enjeux du réseau électrique.

Notions de profil de charge : comprendre les termes utilisés, ses consommations, la production, le stockage.

Architecture de l'autoconsommation : avec et sans batterie, limites des systèmes, les stratégies de dimensionnement (taux d'utilisation, avec et sans valorisation de l'excédent), faire correspondre production et consommation.

Les technologies disponibles et les critères de sélection : batterie, module, onduleurs, etc...

Choix entre une installation en autoconsommation et d'une installation en revente totale : analyse de business plan, analyse financière, calcul de rentabilité.



INTERVENANTS

Etienne Demeiller, Julien Delgove - BET EnerBIOFlex - ingénieurs énergéticiens

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le **11 janvier 2023**

Produire de l'électricité photovoltaïque revente ou autoconsommation

Nom : Prénom :

Adresse (rue) : CP : Commune :

Téléphone : Mail :

STATUT :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur** **Autre** **Conjoint non collaborateur** **Associé non exploitant**
 Cotisant solidaire **Retraité agricole** **Public non agricole : Préciser** **Gérants salariés et salariés agricoles**
 Public en cours d'installation

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de la Somme :

Stagiaire éligible VIVEA, 70 € TTC/personne selon prise en charge du VIVEA **227 €/personne pour les non éligibles VIVEA signature**

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).